

# Architectes : un appel à projets sur la numérisation du patrimoine



© 2021 Les Echos Publishing

Mis en œuvre dans le cadre du plan de relance, l'[appel à projets « Numérisation du patrimoine et de l'architecture »](#) est ouvert depuis le 3 septembre dernier. Il vise à soutenir des « initiatives de numérisation du patrimoine et de l'architecture, que ce soit à des fins de préservation ou dans le but de proposer de nouvelles offres culturelles innovantes pour un plus large public », précise le ministère de la Culture.

De telles actions ont déjà permis à des visiteurs d'accéder à distance à des sites archéologiques, des monuments historiques et d'autres œuvres architecturales, mais, rappelle le ministère, « ces pratiques sont loin d'être généralisées au sein des institutions patrimoniales (archives, bibliothèques, musées, centres de conservation et d'étude archéologiques, monuments...) alors même qu'elles pourraient soutenir les professionnels dans leurs missions et enrichir l'expérience des visiteurs ».

## Jusqu'au 3 décembre

Les architectes intéressés sont invités à compléter le [cahier des charges mis à disposition](#) sur la plate-forme de la Caisse des dépôts et consignations. Les modalités d'instruction ainsi

que le calendrier précis sont également disponibles sur ce même site. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 3 décembre 2021.

© 2021 Les Echos Publishing